

Nos réf. : PK/JD/MCR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 08 /02 2011	L'an deux mil onze le dix sept février à dix huit heures trente
DATE D’AFFICHAGE : 17/02/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOU D Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : <i>Mise à disposition de salles municipales aux candidats dans le cadre des élections cantonales</i>	<i>Excusés :</i> JACQUOT Laurent a donné procuration à PETIT Betty, RADREAU Sophie a donné procuration à MAKSOU D Mourad jusqu’à 19h15 (heure d’arrivée), PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel. Madame Betty PETIT est nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que dans le cadre des élections cantonales, la Ville de Bavans souhaite mettre à disposition des candidats politiques des salles municipales à titre gratuit. Il convient de fixer les modalités de mise à disposition. Cet avantage est accordé à tous sans distinction.

	Nombre de places	Equipement tables, chaises
Salle Polyvalente	360	oui
Salle des Sociétés	80	oui

Les modalités de réservation sont les suivantes :

- Adresser un courrier huit jours avant la date de réunion, à l’attention de Monsieur le Maire, 1 rue des Fleurs 25550 BAVANS.
- Aucune réservation ne sera effectuée par téléphone.
- Pièce à fournir pour les candidats aux élections cantonales : déclaration de désignation du mandataire financier.
- Pour plusieurs demandes de la même salle à la même date, seront pris en compte l’antériorité et le nombre des demandes déjà effectuées.
- Prix : utilisation à titre gratuit.
- Les mesures seront appliquées dès le caractère exécutoire de la délibération.

L’exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre à disposition des candidats politiques dans le cadre de la campagne électorale aux élections cantonales 2011, les salles municipales énumérées ci-dessus selon les modalités précitées.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 17/02/11
Publiée le 17/02/11
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire